

Ligne directrice sur la gestion du capital

Mise à jour de la Ligne directrice sur la gestion intégrée des risques

Veillez prendre note que les projets reliés à l'avis de consultation publié dans la section 5.2.1 du bulletin du 18 décembre 2014 (vol. 11, n° 50) sont publiés dans la section 5.2.2 de ce même bulletin aux pages 155 à 188.